



RAPPORT DE LA

Commission des finances (COFIN)

CHARGÉE D'Étudier LE

PR 19-2022 – Demande de crédit de CHF 330'000 pour soutenir les activités du far° durant la période 2023-2026

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission (liste des présents *in fine*) s'est réunie le 3 novembre 2022 dans les bureaux de Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre avec Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la culture et du sport, et Boris Mury, Secrétaire Général, qu'elle remercie de leurs disponibilités. Elle s'est finalement réunie le 16 novembre 2022 afin de finaliser ses recommandations au Conseil intercommunal.

Commentaires généraux

Sur le Far° et son évolution

Le Far° est présenté comme un évènement de portée suprarégionale, voire de portée européenne en matière d'arts vivants. Suite à la démission de sa précédente directrice, une nouvelle équipe, ainsi qu'une nouvelle directrice, ont pris leurs fonctions dans le courant de l'année 2022.

Cette manifestation estivale réunit environ 3'000 personnes sur une dizaine de jours dans le courant du mois d'août. Un des objectifs principaux de la nouvelle équipe aux commandes du Far° sera de le rendre plus ouvert et accessible au monde extérieur.

Les aspects de création artistique du Far° ne seront pas abordés dans le présent rapport, s'agissant du rôle de la commission ad hoc qui se penche sur ledit préavis.

Sur le soutien proposé au Far°

La précédente convention quadriennale 2019-2022 avait accordé le montant de CHF 460'000.- au Far°. Le comité de direction propose aujourd'hui de renouveler son soutien pour un montant de CHF 330'000.- sur la période 2023 à 2026.

Ce financement s'inscrit pleinement dans les objectifs de Région de Nyon en matière culturelle. Le montant pour l'année 2023 a déjà été inscrit au budget présenté dans le préavis 20-2022. Ce budget étant équilibré, un tel soutien ne soulève ainsi pas de problématique financière particulière, si ce n'est un choix politique qui s'inscrit dans la ligne de travail de Région de Nyon.

Le montant de CHF 330'000.- représente 16% du montant total accordé par le Canton de Vaud, la Ville de Nyon et Région de Nyon au Far°. La commission estime que cette participation est raisonnable et que, respectivement, la commune et le canton participent pleinement au bon fonctionnement de cette manifestation.

En outre, un budget prévisionnel de 2023 à 2026 nous a été présenté. La commission relève que les organisateurs ne se sont de loin pas appuyés sur des seules subventions étatiques. Une part importante de leur budget prévoit des soutiens financiers d'acteurs privés permettant à l'évènement de plancher sur des exercices équilibrés.

Sur le soutien accordé aux institutions culturelles du district

A titre de rappel, Région de Nyon soutient via conventions quatre lieux ou évènements culturels dans le district : l'Usine à Gaz à Nyon, le Far°, Vision du Réel et le Théâtre de Rolle.

Ces institutions sont des acteurs culturels majeurs dans notre district et attirent pour certains plusieurs dizaines de milliers de personnes par année, à l'instar de Vision du Réel avec ses quelque 50'000 visiteurs.

La commission a toutefois relevé que le Far° demeure un événement un peu plus « niche », dont le comité de direction reconnaît qu'il doit travailler sur son ouverture à un plus grand public. Si la commission est ravie que le comité de direction et les organisateurs du Far° souhaitent améliorer cet aspect-là, une question de proportionnalité peut se poser sur l'ampleur de la subvention accordée à cette manifestation.

Les conventions culturelles quadriennales de Région de Nyon prévoient les soutiens suivants (dans l'ordre d'importance des montants) :

- L'Usine à Gaz : CHF 340'000.- (dont CHF 120'000 issus du FRET) de 2021 à 2024
- **Le Far° : CHF 330'000.- (dont CHF 80'000 issus du FRET) de 2023 à 2026**
- Le Théâtre de Rolle : CHF 280'000.- (dont CHF 120'000.- issus du FRET) de 2022 à 2025
- Vision du Réel : CHF 200'000.- (dont CHF 120'000.- issus du FRET) de 2020 à 2023

Le Far° est ainsi le deuxième évènement le plus soutenu financièrement par Région de Nyon. Nous constatons toutefois que sa portée, la population qu'il touche ainsi que les retombées économiques, médiatiques et touristiques qui en sont issues restent sensiblement plus limitées que Vision du Réel ou le Théâtre de Rolle (à l'exception des retombées économiques directes en comparaison avec le Casino Théâtre de Rolle selon l'étude sur les retombées des événements culturels pour le district de Nyon réalisée en 2017 et commandée par Région de Nyon auprès d'un mandataire externe).

Il s'agit ici d'un choix politique dont la proportionnalité des montants peut légitimement être questionnée. En effet, ces quatre institutions sont soutenues, non pas uniquement pour leur travail de création artistique (qui saurait certes justifier une partie du subventionnement), mais également pour leur impact économique et touristique directs dans notre district.

Il est dès lors évident que l'ampleur des subventions doit trouver une certaine proportionnalité avec l'impact économique et touristique engendré par ces manifestations. Or l'impact du Far° et de ses quelque 3'000 visiteurs, en comparaison à celui de l'Usine à Gaz, de Vision du Réel et du Casino Théâtre de Rolle reste sensiblement plus limité, malgré un soutien tout aussi, voire plus important, que pour les manifestations précitées.

Conclusion

Notre commission estime que cette convention quadriennale rentre en ligne avec la politique culturelle de Région de Nyon. Toutefois, suivant nos remarques sur la proportionnalité des montants engagés, elle rend attentif le Conseil intercommunal qu'elle se penchera de près sur l'évolution du Far° et de son impact durant ces quatre prochaines années, en vue d'une prochaine convention quadriennale pour la période 2027-2030.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 19-2022- demande de crédit de CHF 330'000 pour soutenir les activités du Far° durant la période 2023-2026.

Coppet, le 16 novembre 2022

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Vincent Moret, Rapporteur	
Coppet	
Corinne Besson	
Grens	
Martial Besson	
Vinzel	
Francis Costiou	
La Rippe	
Philippe Schirato	
Founex	
Jacques Tschudin	
Rolle	
Nathalie Vez	
Givrins	